



# MUR LUDIQUE DE GRIMPE GONFLABLE

Cette structure est une activité ludique destinée aux enfants et doit être utilisée dans le respect strict des consignes de sécurité ci-dessous.

## 1. Public et conditions d'accès

- Âge minimum : **4 ans**
- Le poids maximum autorisé par personne sur la structure est de 80 kg.

## 2. Encadrement et surveillance

- La surveillance est **obligatoire en permanence**
- Prévoir **1 adulte pour toute la durée de l'activité**
- L'accès libre sans surveillance est strictement interdit

## 3. Nombre d'utilisateurs

- **Grimper un par un**
- Ne jamais autoriser plusieurs enfants sur la même zone de grimpe
- Toute surcharge est interdite

## 4. Règles d'utilisation

Il est autorisé de :

- Grimper en utilisant les prises prévues à cet effet
- Redescendre de manière contrôlée par le chemin prévu

Il est strictement interdit de :

- Sauter depuis le haut de la structure
- Se jeter volontairement
- Grimper à plusieurs sur la même zone
- Pousser, tirer ou gêner un autre utilisateur
- S'asseoir ou rester en hauteur
- Grimper sur les côtés ou à l'arrière
- Adopter tout comportement dangereux

## 5. Tenue et objets

Pour des raisons de sécurité, les utilisateurs doivent :

- Retirer chaussures non adaptées (privilégier pieds nus ou chaussures propres)
- Enlever lunettes, bijoux, montres et objets dangereux
- Vider les poches

La consommation de nourriture ou de boissons est interdite sur la structure.

## 6. Conditions d'utilisation

L'utilisation est autorisée uniquement si :

- La structure est correctement gonflée
- La soufflerie fonctionne en continu
- La structure est stable et correctement installée

L'utilisation doit être immédiatement arrêtée en cas de :

- Vent fort
- Pluie ou surface humide
- Dégonflage
- Détérioration visible ou instabilité

## 7. Installation et sécurité

La structure doit être installée conformément à la norme : **EN 14960**

Elle doit être :

- Installée sur une surface plane et dégagée
- Entourée d'une zone de sécurité suffisante

## 8. Absence d'équipements de sécurité

Ce mur ludique de grimpe gonflable est fourni **sans équipements de protection individuelle (EPI)**, car c'est un mur de découverte uniquement.

La hauteur de grimpe doit être adaptée en fonction de l'âge, de la taille et des compétences de chacun, car la personne doit pouvoir redescendre par ses propres moyens et donc sans assistance supplémentaire.

## 9. Responsabilité

L'utilisation de la structure se fait sous l'entière responsabilité :

- Des accompagnateurs

- Des encadrants
- Ou de l'organisateur

Ils sont responsables :

- De la surveillance des utilisateurs
- Du respect des consignes
- De l'évaluation des capacités des participants
- De la mise en place des mesures de sécurité adaptées

Les accompagnateurs ou responsables doivent adapter la hauteur maximale de grimpe en fonction de l'âge des participants. À défaut d'ajustement, la hauteur maximale est fixée à 3 m. Une affiche indiquant cette limite (3 m par défaut) est fournie en dernière page de ce dossier.

## **10. Limitation de responsabilité**

Le fournisseur décline toute responsabilité en cas :

- D'utilisation non conforme
- D'absence de surveillance
- De non-respect des consignes
- D'accident lié à une mauvaise utilisation ou à une négligence

## **11. Acceptation**

L'utilisation de la structure implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

**NE PAS DÉPASSER LA  
HAUTEUR MAXIMALE  
INDIQUÉE!**

